Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260320-0620032026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	0
Procurations :	1
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avait donné pouvoir : Monsieur Anthony CADET à Monsieur Alexandre JAOUEN

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

06-20/03/2026 - Information dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal au maire

Par délibération en date du 28 mai 2020, le conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée délibérante est donc informée que la décision suivante a été prise en vertu de ces délégations :

N° 2026-01 : Avenant supplémentaire n° 1 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé - Lot n° 11- Electricité courants forts et faibles

Considérant :
que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires en cours d'exécution du chantier,

- Que ces prestations complémentaires concernent notamment le rajout de chapes,
- Que ces modifications n'altèrent pas l'économie générale du marché mais permettent d'assurer la bonne réalisation du projet,
- Que l'avenant n° 1 entraîne une augmentation du montant du marché de 1 465,00 € HT, soit un nouveau montant total du lot porté à 81 365,00 € HT,
- Que cet avenant est conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique,

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260320-0620032026-DE

Monsieur le maire a décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé – lot n° 11 – électricité courants forts et faibles avec l'entreprise SVAE de Pontivy pour un montant supplémentaire de 1 465,00 € HT, soit 1 758,00 € TTC ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le nouveau montant total du marché du lot n° 11 est fixé à 81 365,00 € HT, soit 97 638,00 € TTC.

Le conseil municipal en prend acte.

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,
Neulliac, le 20 mars 2026

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL